

 <h2 style="text-align: center;">COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUXEUIL</h2>	
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Du 28 juin 2022
DÉPARTEMENT Haute-Saône	
ARRONDISSEMENT Lure	
<h3>Création de postes</h3>	
DÉLIBÉRATION N° 2022 – 071 En exercice : 38 Titulaires présents : 27 Suppléants présents : 0 Pouvoirs : 7 Absents : 2 Excusés : 2 Nombre de votants : 33	Le vingt-huit juin de l'année deux mille vingt-deux à 19H00 à St-Bresson, Salle des Fêtes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Jacques DESHAYES. Le Conseil Communautaire nomme Loïc LABORIE secrétaire de séance.

Nom	Présents*	Excusés, suppléés par, procuration à	Nom	Présents*	Excusés, suppléés par, procuration à	Nom	Présents*	Excusés, suppléés par, procuration à
Martine ANDING			Sophie EL OMRI			Maryline MANTION		
Martine BAVARD			Claudette FAIVRE-BAZIN			Gabriel MIGNOT		
Jérôme BERNARD	POUV	Loïc LABORIE	Isabelle FORMET			Jean-Claude NEVEUX	POUV	Michel CALLOCH (absent)
Joël BRICE			Marie-Christine FRICHET	POUV	Martine BAVARD	Nicolas NURDIN	EXCUSE	
Frédéric BURGARD			Sylvie GAVOILLE			Éric PETITJEAN		
Michel CALLOCH	A		Philippe GÉRARD			Sébastien RICHARDOT		
Christian CHAMAGNE	POUV	Isabelle FORMET	Bernard GIRE			Catherine SALFRANC		
Roland CHAMAGNE	EXCUSE		Gérard GROSJEAN			Alain SCHELLE		
Joël DAVAL	A		Stéphane KROEMER			Nathalie SIRVEAUX		
Jacques DESHAYES			Loïc LABORIE			Daniel TONNA		
Véronique DEVOILLE			Didier LARROQUE	POUV	Martine ANDING	Rodolphe WACOGNE		
André DIRAND			Béatrice LEPAGNEY			Laurent ZIEGLER		
Nathalie DIRAND	POUV	Jacques DESHAYES	Pascale MANGIN	POUV	Nathalie SIRVEAUX			

*P = Présent(e) / EXCUSE = Excusé(e) / A = Absent(e) / POUV = Pouvoir donné à / SUPP = Suppléé(e) par / RETARD = Retard

Exposé

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Il est nécessaire de créer, à compter du 1^{er} juillet 2022, les emplois permanents suivants :

Budget Général

- 1) Un Educateur territorial de Jeunes Enfants de classe exceptionnelle, relevant de la catégorie hiérarchique A à temps complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 35 h en raison des missions de responsable multiaccueils.
- 2) Un éducateur territorial des APS principal 1^{ère} classe, relevant de la catégorie hiérarchique B à temps complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 35 h en raison des missions de responsable des activités sportives.



Objet	Création de postes	Délibération n°2022	071
		Page 2 sur 3	

- 3) Un rédacteur territorial principal 2^{ème} classe, relevant de la catégorie hiérarchique B à temps complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 35 h en raison des missions de responsable finances.
- 4) Un adjoint administratif territorial principal 1^{ère} classe relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 12 h en raison des missions d'exécution budgétaire.
- 5) Un adjoint technique territorial principal 1^{ère} classe, relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 35 h en raison des missions d'agent polyvalent aux moyens généraux.
- 6) Un adjoint technique territorial principal 2^{ème} classe, relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 35 h en raison des missions d'entretien des locaux.
- 7) Un adjoint technique territorial principal 2^{ème} classe, relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 35 h en raison des missions d'aide cuisine collectivité.

Budget Ordures Ménagères

- 8) Un adjoint administratif territorial principal 1^{ère} classe relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 35 h en raison des missions de relation clientèle/exploitation.

Décision

Après en avoir délibéré et à **l'unanimité**, le conseil communautaire

- **DECIDE** de créer, à compter du 1^{er} juillet 2022, les 8 emplois permanents suivants sur les grades de :
- 1) Educateur territorial de Jeunes Enfants de classe exceptionnelle, relevant de la catégorie hiérarchique A pour effectuer les missions de responsable multiaccueils, à temps complet ;
 - 2) Educateur territorial des Activités Physiques et Sportives principale 1^{ère} classe, relevant de la catégorie hiérarchique B, pour effectuer les missions de responsable des activités sportives, à temps complet ;
 - 3) Rédacteur territorial principal 2^{ème} classe, relevant de la catégorie hiérarchique B, pour effectuer les missions de responsable des finances, à temps complet ;
 - 4) Adjoint administratif territorial principal 1^{ère} classe, relevant de la catégorie hiérarchique C, pour effectuer les missions relatives à l'exécution budgétaire, à temps non complet à raison de 12/35^{ème} ;
 - 5) Adjoint technique territorial principal 1^{ère} classe, relevant de la catégorie hiérarchique C, pour effectuer les missions d'agent polyvalent aux moyens généraux, à temps complet ;
 - 6) Adjoint technique territorial principal 2^{ème} classe, relevant de la catégorie hiérarchique C, pour effectuer les missions d'entretien des locaux communautaire, à temps complet ;
 - 7) Adjoint technique territorial principal 2^{ème} classe, relevant de la catégorie hiérarchique C, pour effectuer les missions d'aide cuisine collectivité, à temps complet ;

Envoyé en préfecture le 20/07/2022

Reçu en préfecture le 20/07/2022

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 070-247000755-20220628-D2022_071-DE

	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUXEUIL		
	SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 JUIN 2022		
Objet	Création de postes	Délibération n°2022	071
		Page 3 sur 3	

8) Adjoint administratif territorial principal 1ère classe, relevant de la catégorie hiérarchique C, pour effectuer les missions de chargée de relation clientèle/exploitation au Service Public d'Élimination des Déchets, à temps complet.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget principal et au budget Ordures Ménagères.

Ainsi délibéré et signé

Pour extrait conforme


Le Président

Jacques DESHAYES

